

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 JUIN 2017

Délibération n° D-2017-255

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/06/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/06/2017

Contrat de DSP Acclameur - Tarifs escalade saison sportive
2017/2018

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN.

Direction Animation de la Cité

Contrat de DSP Acclameur - Tarifs escalade saison sportive 2017/2018

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La fréquentation de la salle d'escalade de l'Acclameur affiche une progression constante et régulière depuis son ouverture en 2012. Le recrutement d'un 4ème encadrant est à l'étude, pour assurer sécurité, qualité d'encadrement et poursuite de la progression de la fréquentation.

Ceci étant, une analyse comparative des tarifs pratiqués dans d'autres salles, montre un positionnement significativement plus bas que la moyenne. Par exemple, une entrée est facturée 9 € à l'Acclameur, alors que la moyenne des salles étudiée indique un niveau de 12 € environ. Aussi concernant le tarif réduit, l'Acclameur propose 7,50 € contre une moyenne de 10 €.

Au regard de la qualité des prestations offertes, notamment du mur qui fait partie des plus grandes structures nationales voire européennes, il convient de rehausser les tarifs existants, selon la grille tarifaire ci-jointe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter la grille tarifaire d'escalade de l'Acclameur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

TARIFS STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE
SALLE LA VERTICALE DE L'ACCLAMEUR
 Applicable le 1er septembre 2017

I. INDIVIDUELS			
	GRIMPE LIBRE	GRIMPE LIBRE + COURS (cours le mercredi et le samedi durant la saison - loisirs ou perfectionnement*)	
I.1 ABONNEMENT ANNUEL		- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
HORS NIORT	270,00 €	320,00 €	370,00 €
NIORT			
QF 10 > 12	250,00 €	300,00 €	350,00 €
QF 7 > 9	170,00 €	210,00 €	250,00 €
QF 4 > 6	120,00 €	150,00 €	180,00 €
QF 1 > 3	90,00 €	110,00 €	130,00 €
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement			
I.2 ABONNEMENT TRIMESTRIEL		- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
HORS NIORT	/	/	155,00€
NIORT			
QF 10 > 12	/	/	135,00 €
QF 7 > 9	/	/	100,00 €
QF 4 > 6	/	/	70,00 €
QF 1 > 3	/	/	50,00 €
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement			
I.3 ENTREE LIBRE A LA JOURNEE	Etudiants, Demandeurs d'emplois, Licenciés FFME	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
à l'unité	8,50 €	8,00 €	10,00 €
par carnet de 10 tickets	74,00 €	64,00 €	84,00 €
II. GROUPES			
		- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
séances 1h30 (minimum 8 personnes, maximum 30)		12,00 €	15,00 €
II.2 GROUPES AUTONOMES			
minimum 15 personnes, créneaux de 2h (collèges, lycées, universitaire, CFA)			
prix par personne jusque 9 créneaux			3,50 €
prix par personne à partir de 10 créneaux			2,50 €
III. CLUBS NIORTAIS			
prix par adhérent et par an avec accès à la SAE et au bloc, sans possibilité de panachage au sein du même club			130,00 €
prix par adhérent et par an avec accès à la SAE sans accès au bloc, sans possibilité de panachage au sein du même club			100,00 €
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			7,50 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			6,50 €
IV. Matériel			
location d'une paire de chaussons d'escalade pour 1 séance			3,00 €
location de baudriers + dispositif d'assurage pour 1 séance			2,00 €
pack découverte (chausson/baudrier/dispositif d'assurage)			4,00 €

L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public; par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué

Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux, et d'un justificatif de domicile